

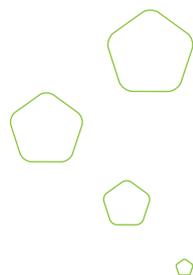
Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2012



Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57071 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22 - Télécopieur : 03 87 39 07 50
Mail : contact@scotam.fr
Site web : www.scotam.fr

SOMMAIRE



ÉDITORIAL	4
FAITS MARQUANTS DE 2012	5
PARTIE I	
Le Syndicat mixte du SCoTAM en 2012	7
1_Actions du Syndicat mixte	9
2_Rencontres et représentations	13
PARTIE II	
Élaboration du PADD et DOO	18
1_Un scénario de développement pour afficher l'ambition générale des élus	18
2_Un pré-PADD, pour fixer les objectifs à atteindre	19
PARTIE III	
Un PADD partagé avec la population et les partenaires territoriaux et institutionnels	22
1_Rencontres avec les Personnes Publiques Associées	22
2_Réunions publiques de concertation	23
PERSPECTIVES 2013	24
ANNEXES	25

ÉDITORIAL



L'année 2012 est marquée par la consolidation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoTAM.

20 000 habitants de plus à l'horizon 2032, c'est l'ambition de croissance démographique retenue par les élus du Comité syndical du SCoTAM. Cet objectif est adossé à un scénario de développement territorial sur lequel les intercommunalités membres ont été amenées à exprimer leurs avis.

Plusieurs ateliers stratégiques ont été organisés avec les acteurs du territoire afin d'alimenter simultanément les documents PADD et DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) du futur schéma. L'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) a consolidé, dans une première version, un projet de PADD, en s'appuyant notamment sur les travaux menés dans les ateliers stratégiques.

Le Syndicat mixte du SCoTAM a organisé trois rendez-vous avec la population pour présenter les grandes orientations du PADD et échanger sur les enjeux du territoire en termes de mobilité, de commerce et de trame verte et bleue.

Nous aboutirons l'année prochaine à notre document réglementaire (DOO) qui sera également partagé avec la population, les partenaires territoriaux et institutionnels pour ensuite marquer l'arrêt de notre projet SCoT.

Lionel FOURNIER

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Lionel Fournier', with a long horizontal stroke underneath.

**Président du
Syndicat mixte du SCoTAM**

FAITS MARQUANTS DE 2012



Avril : Adoption du scénario démographique pour les 20 prochaines années

Au regard des perspectives d'évolution démographique établies par l'INSEE Lorraine, les élus du Syndicat mixte ont retenu une ambition d'accueillir 20 000 habitants supplémentaires d'ici une vingtaine d'années. Cet objectif constitue le point d'ancrage du scénario de développement territorial porté dans le SCoTAM.



Juin : Intervention de Monsieur FOURNIER aux Rencontres Nationales des SCoT à Nantes

Sur invitation du Syndicat mixte de Nantes St Nazaire, Monsieur FOURNIER, en qualité de Président du SCoT de l'Agglomération Messine, a participé à une table ronde autour de la question suivante : « Le SCoT peut-il encore prévoir l'avenir ? Volonté contre réalité ». Il a ainsi pu apporter son témoignage de la démarche d'élaboration du SCoTAM et présenter le contexte particulier du territoire messin.



Juin – octobre : Réunions d'échanges avec les partenaires institutionnels et territoriaux sur le (PADD) et sur l'Etat Initial de l'Environnement

Après une première réunion organisée sur le Diagnostic territorial en 2010, le Syndicat mixte du SCoTAM a engagé en 2012, deux moments de partage des travaux du SCoT : le 26 juin a été présenté l'état d'avancement du Projet de PADD, et le 25 octobre a été consacré à l'Etude Initiale d'Environnement ainsi qu'à la restitution des conclusions de l'étude confiée à l'INSEE « Quelles ressources le territoire peut-il mobiliser pour atteindre l'objectif de croissance de 20 000 habitants à l'horizon 2032 ». Ces rencontres ont permis d'ouvrir le débat et d'élargir les réflexions.



Novembre : 3ème numéro du SCoTAM'INFO consacré aux trames verte et bleue

Cette troisième édition du SCoTAM'INFO a mis à l'honneur les trames verte et bleue et les milieux écologiques qui font la richesse du territoire du SCoTAM. Les axes majeurs du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont également été présentés dans ce numéro. Le SCoTAM'INFO n° 3 est disponible sur le site internet www.scotam.fr



Novembre - décembre : Deuxième temps fort de concertation avec la population sur le (PADD)

Trois réunions publiques ont été organisées en 2012 par le Syndicat mixte du SCoTAM afin de partager avec la population les grandes orientations du PADD : le 12 novembre à Louvigny, le 13 novembre à Ars-Laquenexy et le 3 décembre à Maizières-lès-Metz. Les réunions ont été accompagnées d'une exposition présentant quatre nouveaux panneaux pour illustrer les axes du Projet de PADD.

Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

PARTIE I

LE SYNDICAT MIXTE DU SCOTAM EN 2012



Le Syndicat mixte du

Les Présidents des 4 Com

Le Budget 2012
du Syndicat mixte s'élève
à **1 062 061,44€**

56% des dépenses sont
consacrées aux études

La participation des
membres s'élève
à **437 520,95 €**



Henri HASSER

*Président de la Commission Attractivité et
Identité du Territoire*

Son rôle : orienter les travaux de la commission qui concourent à affirmer l'attractivité du territoire du SCoTAM (accueil des activités économiques, programmation des équipements et des infrastructures, valorisation touristique, culturelle et patrimoniale).

Eric GULINO

*Président de la Commission Urbanisme et
Aménagement Durables*

Son rôle : guider les membres de la commission vers un développement plus soutenable et respectueux du patrimoine naturel et agricole et notamment conduire les travaux relatifs au maintien des grands équilibres spatiaux du territoire, à l'intensification urbaine et à la préservation et à la restauration de la trame verte et bleue.



17 dossiers d'urbanisme
examinés :

8 demandes de dérogation
d'ouverture à l'urbanisation

8 projets de Plans Locaux
d'Urbanisme

1 Zone d'Aménagement
Différé

De nouveaux représentants pour :

CA de Metz Métropole

- Monsieur Antoine FONTE, délégué titulaire
- Monsieur Patrice BOURCET, délégué titulaire
- Monsieur Patrick PIERRET, délégué suppléant
- Monsieur Gérard CLODOT, délégué suppléant
- Monsieur Michel TORLOTING, délégué suppléant

CC du Pays Orne Moselle

- Monsieur Alain FUND, délégué suppléant

SCoTAM en 2012

Commissions à l'honneur

3 Réunions
de comité de pilotage
sur le PADD

Une réunion extraordinaire de
Comité (partage des premiers
travaux des ateliers
stratégiques)



Michel COULETTE

Président de la Commission Accueil, Mobilité et Vie Quotidienne

Son rôle : engager le débat sur les objectifs visant à améliorer la vie quotidienne des habitants, notamment sur les questions du logement, des services et des équipements de proximité, ainsi que sur les travaux relatifs aux modes de déplacements collectifs, individuels et à l'intermodalité.

Michel VOLLE

Président de la Commission Cohérence des Documents d'Urbanisme

Son rôle : examiner les dossiers d'urbanisme des communes et rencontrer les élus locaux, construire les travaux de définition de l'armature urbaine du territoire et d'identification des sites à enjeux situés aux portes des agglomérations.



7 réunions de Bureau

7 séances de Comité Syndical

2 réunions du groupe de
travail Communication

Le Syndicat mixte du SCoTAM en 2012

1 ACTIONS DU SYNDICAT MIXTE

Conduite des études d'élaboration du SCoT

Les études d'élaboration du SCoT en 2012 ont essentiellement été consacrées à la consolidation du projet de PADD ainsi qu'aux premières orientations du DOO.

Pour ce faire, le Syndicat mixte s'est appuyé comme les années précédentes sur l'ingénierie et l'expertise de l'Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (AGURAM) pour mener à bien les études relatives à ces deux documents du SCoTAM et pour assurer une mission de conseil et d'assistance. En parallèle, le Syndicat mixte a confié à des prestataires deux études plus ciblées : l'une relative à l'approfondissement des trames vertes forestière et prairiale et l'autre relative à l'évaluation environnementale du projet de SCoTAM.

Cartographie et inventaires de la richesse écologique des milieux

Le Syndicat mixte du SCoTAM mène depuis fin 2011 une étude complémentaire Trame verte et bleue en partenariat avec la DREAL et la Région Lorraine. Outre l'approfondissement des connaissances des différents milieux naturels du SCoTAM, cette étude a pour rôle d'élaborer des préconisations d'aménagement et de gestion de ces espaces afin de répondre au maintien et au renforcement des continuités écologiques.

Le Bureau d'étude ASCONIT s'est évertué à réaliser une analyse cartographique fine des espaces naturels sur l'ensemble du territoire du SCoTAM en différenciant les milieux forestiers, les milieux prairiaux et les milieux en transition. L'ensemble de ces données est intégré à un Système d'Information Géographique. Cette cartographie permettra à terme d'identifier les continuités écologiques majeures et constituera ainsi un outil d'aide à la décision pour la réalisation des documents d'urbanisme. Un atlas cartographique sera mis à disposition des communes. Au cours du printemps 2012, les équipes d'Asconit ont également effectué des relevés de terrain (inventaires faune, flore) sur des espaces de natures ordinaires (prairies, lisières, vergers...) afin de révéler les enjeux de ces milieux dans la trame écologique du territoire.

Étude de l'évaluation environnementale

Le Syndicat mixte du SCoTAM a confié en mai 2012 au bureau d'études spécialisés Even Conseil l'évaluation environnementale du projet de SCoT. Ainsi que le stipule le Code de l'urbanisme, les SCoT doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale qui consiste plus précisément à analyser les incidences prévisibles sur l'environnement des orientations et des objectifs contenus dans le PADD et le DOO du SCoT. Le Syndicat mixte a souhaité une démarche itérative qui permette de construire et réajuster au besoin les orientations du SCoT en fonction des impacts prévisibles sur l'environnement.

Le premier travail d'Even Conseil a consisté en l'analyse de l'Etat initial de l'environnement afin d'améliorer et d'actualiser le rapport établi par l'AGURAM. De premiers enjeux environnementaux issus de cette analyse sont ressortis et les élus du COPIL se sont prêtés à l'exercice de hiérarchisation des enjeux. Cette première étape s'est achevée par la mise en évidence du scénario environnemental dit «au fil de l'eau», scénario qui est susceptible de se produire en l'absence de SCoT. Une restitution de ce travail a été dispensée à l'ensemble des partenaires institutionnels et territoriaux du SCoTAM le 25 octobre 2012.

Actions de communication

A l'honneur, la richesse écologique du territoire et le Projet de PADD

Un troisième numéro du bulletin d'information

Dans sa troisième édition du SCoTAM'INFO, le Syndicat mixte a choisi de mettre en lumière la richesse du territoire aux travers des milieux écologiques et des trames verte et bleue. Il a également exposé l'état d'avancement de l'élaboration du projet SCoT. Le SCoTAM'INFO a pour vocation de renforcer le lien avec l'ensemble des collectivités membres et organismes acteurs du projet de SCoTAM. Un travail collaboratif a été mené avec le groupe de travail « Communication ». Celui-ci a été consulté à deux reprises sur la réalisation du SCoTAM'INFO.

Une exposition renouvelée

L'exposition du SCoTAM a été complétée de nombreux panneaux permettant de présenter les axes du Projet de PADD. L'exposition a accompagné les trois réunions publiques organisée sur les principales orientations du PADD, dans les communes de Louvigny, Ars-Laquenexy et Maizières-lès-Metz.



Des notes d'information thématiques

Afin de faciliter l'appropriation des enjeux du PADD et plus largement des travaux du SCoT, le Syndicat mixte du SCoTAM a réalisé des notes d'informations à destination des élus membres notamment. Les premières notes produites concernent l'armature urbaine et la démographie.

Fréquentation du site Internet en 2012

Nombre de visites : **4 704**
(+ 28,95% / 2011)

Nombre moyen de pages consultées par visite : **4,80**

Durée moyenne de la visite : **3min41**

2 967 nouvelles visites sur le site

Suivi des procédures PLU et CC

En qualité de personnes publique associée, le syndicat mixte du SCoTAM a participé aux réunions de travail concernant les projets de Plans Locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Corny sur Moselle, Fey, Marange-Silvange, Marsilly, Norroy le Veneur, Pommerieux, Pournoy la Chétive, Secourt, Talange, Thimonville et les projets de Cartes Communales de Moyeuvre Petite et Villers Stoncourt.

Lors de ces réunions de travail, les représentants du SCoTAM rappellent le principe de compatibilité qui s'exercera entre le futur SCoT et les PLU, et s'assurent que les projets d'aménagement et de développement coïncident avec les premiers objectifs et orientations du SCoTAM. Diversification de l'habitat, qualité du projet urbain, économie du foncier agricole, prise en compte et mise en valeur des continuités écologiques sont régulièrement au cœur des interventions.

Le 3 juillet 2012, le comité syndical du SCoTAM a donné délégation au Bureau pour émettre les avis sur les projets de PLU arrêté (PLU communaux – les PLUI restent de la compétence du Comité et les autorisations de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles et agricoles (inférieures à 40 ha). La commission de Cohérence des Documents d'Urbanisme instruit en première instance les dossiers d'urbanisme et soumet au Bureau un avis.

Avis sur le projet de PLU arrêté
CC d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine
Amnéville
Glatigny
Maizières-lès-Metz
Marange-Silvange
Marly
Plappeville
Thimonville
Avis sur une ZAD à Montois la Montagne

Demande de dérogation	Superficies accordées
Béchy	2,06 ha
Courcelles-Chaussy	0,71 ha
Glatigny	0,11 ha
Maizières-lès-Metz	10,22 ha
Plappeville	0,43 ha
Pontoy	1,06 ha
Sainte Marie aux Chênes	3,2 ha
Woippy	0,44 ha

Suivi d'autres démarches

Charte du foncier agricole en Moselle

Les acteurs institutionnels de l'aménagement du territoire en Moselle représentés par le Préfet de la Moselle, le Président du Conseil Général de la Moselle et le Président de la Chambre départementale d'Agriculture de la Moselle se sont engagés à réaliser une Charte du foncier agricole en Moselle. Cette charte a pour ambition de définir une stratégie départementale pour une meilleure gestion du foncier agricole. Le syndicat mixte du SCoTAM a été consulté au cours du second semestre afin d'apporter ses observations sur le projet de charte.

Le Syndicat mixte a ainsi rappelé que l'économie du foncier agricole est une démarche louable qui venait appuyer les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du SCoTAM. Néanmoins, il a sollicité des précisions quant à l'objectif de réduction de 50% de la consommation foncière, tant dans sa définition (années de référence) que dans son application selon les différentes échelles territoriales (SCoT, EPCI, communes...).

Lorraine 2020

La démarche « Lorraine 2020 » vise à assurer la cohérence de la stratégie régionale d'aménagement du territoire et à y apporter une vision prospective à 10 ans. Les travaux ont été conduits en lien avec les partenaires institutionnels et territoriaux (EPCI, SCoT), les partenaires économiques et sociaux, les vice-présidents régionaux.

Un premier rapport a été réalisé précisant que la priorisation des bassins de vie doit être effectuée en intégrant les projets lorrains significatifs et en accordant priorité aux projets de Belval, de l'espace Planet'Air, de la gare de Vandières, des massifs vosgiens.

Ce travail se veut être l'ambition lorraine pour le projet de la Grande Région, un référentiel pour les négociations du prochain Contrat Etat-Région ou des programmes européens, pour le Contrat d'appui au développement territorial. La mise en œuvre de Lorraine 2020 s'inscrira dans le cadre de contrats de coopération et reposera sur des objectifs affichés, des résultats attendus, des indicateurs précisés.

Le Syndicat mixte du SCoTAM a rédigé une note faisant ressortir les points clés de la stratégie régionale d'aménagement et de développement qui interpellent le SCoTAM et son territoire.



Site du PAEN de Scy-Chazelles / Lessy

Projet de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains sur les communes de Scy-Chazelles / Lessy (PAEN)

Le syndicat mixte du SCoTAM a participé aux différents comités techniques de définition du site du PAEN de Scy-Chazelles / Lessy. Ce dispositif donne aux Conseils Généraux la possibilité de délimiter un périmètre d'interventions et d'élaborer un programme d'actions pour une gestion destinée à favoriser le maintien et/ou le retour d'une exploitation agricole du site, la gestion forestière mais également la valorisation des espaces naturels et des paysages.

Ce projet, à l'initiative des communes de Scy-Chazelles et de Lessy, en partenariat avec Metz Métropole est le premier de ce genre sur le département de la Moselle. Il est pour le SCoTAM un exemple opérationnel de la revalorisation de l'agriculture périurbaine pouvant à l'avenir être reproduit sur d'autres sites à enjeux.

Conférence métropolitaine du Sillon Lorrain

Suite à l'installation du Syndicat mixte au Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain le 23 janvier 2012, une 1^{ère} Conférence Métropolitaine a été organisée le 5 juillet 2012 à Pont-à-Mousson.

M.COULETTE et M.VOLLE ont participé à cette réunion de travail qui a permis d'initier un processus d'échange et de construction pour un projet métropolitain partagé.

Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, l'Etat doit définir une stratégie nationale qui devra :

- Faire partager la connaissance des risques par tous les publics,
- Stabiliser (à court terme) et réduire (à moyen terme) le coût des dommages potentiels,
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

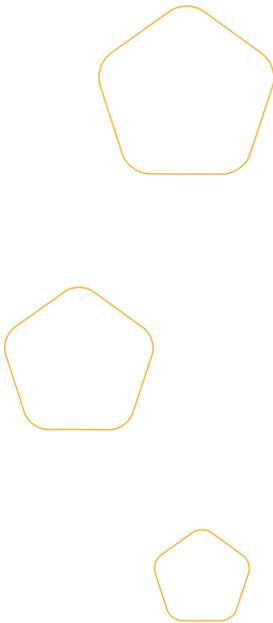
La directive inondation est mise en œuvre suivant quatre étapes auxquelles sont associés des délais de réalisation :

- L'élaboration d'une Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (ERPI) sur chaque district avant le 22 décembre 2011
- L'identification de Territoires à Risque d'Inondation important (TRI) sur la base de l'EPRI et de la déclinaison des critères de base fixés au niveau national (objectif 18 décembre 2012)
- L'élaboration, pour ces TRI, d'une cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation (en cours)
- L'élaboration d'un Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) sur chaque district hydrographique (Rhin et Meuse) pour décembre 2015. Ces plans présenteront les objectifs en matière de gestion des risques d'inondation et les moyens d'y parvenir. Ils seront complétés par des Stratégies Locales développées et traduites en programmes de mesures pour chaque TRI.

L'ensemble de ces étapes est révisé tous les six ans suivant un calendrier commun à celui de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

La gestion des risques d'inondation ne se limitera pas aux seuls TRI et ne remettra pas en cause les outils de gestion actuels tels que les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ou les Plans de Préventions des Risques d'Inondation (PPRI). La stratégie locale devra tendre vers une meilleure articulation des outils existants. Des objectifs et les moyens pour les mettre en œuvre seront définis.

Le Syndicat Mixte du SCoTAM a participé à différentes réunions de travail et a été sollicité par le Comité de Bassin Rhin Meuse, pour apporter d'éventuelles observations sur la définition des TRI. Une note explicative a été transmise aux élus du Syndicat mixte.



Projet ITEC TerraLorraine

ITEC Terra Lorraine est un projet privé (fonds privés uniquement) de pôle d'affaires et d'activités technologiques entre la Chine et l'Europe (dédié uniquement aux professionnels européens et chinois). Les entreprises européennes disposeront d'une même « vitrine » en Chine.

Ce projet a trouvé ancrage sur la Mégazone départementale d'Illange-Bertrange (territoire du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise) qui dispose d'une superficie de 130 ha. 5 phases de construction sont envisagées sur une période de 10 ans. Le site bénéficie de dessertes routières, autoroutières, fluviales (plateforme portuaire d'Illange) et d'un embranchement ferré.

Le Conseil général de la Moselle a initié en lien avec ce vaste projet économique, des groupes de réflexion pour accompagner la réalisation de celui-ci. Il a ainsi mis en place un Comité territorial de projet et plusieurs Commissions thématiques pour évaluer les conséquences du projet sur :

- L'économie, les finances,
- Les emplois, la formation,
- L'aménagement du territoire.

Le Syndicat mixte du SCoTAM, en qualité d'acteur de l'aménagement et du développement territorial et en tant que territoire limitrophe de ce projet, est convié à participer au Comité territorial de projet ainsi qu'aux travaux de la Commission « Aménagement du territoire ».

Schéma Régional Climat - Air - Energie (SRCAE)

Instaurés par la loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2012 (dite loi ENE ou loi Grenelle), les Schémas Régionaux Climat - Air - Energie (SRCAE) s'inscrivent dans le cadre des actions globales engagées pour répondre aux enjeux environnementaux, socio-économique et sanitaires liés au changement climatique et aux pollutions.

Ils définissent les objectifs et orientations en matière de demande énergétique, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets probables au changement climatique.

Chaque SRCAE comprend un « Schéma Régional Eolien », qui définit les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne, et où devront être situées les propositions de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE).

L'élaboration du SRCAE est réalisée conjointement par l'Etat et la Région. Au terme d'une période de cinq ans, le schéma fait l'objet d'une évaluation et peut être révisé en fonction des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés.

Le Syndicat mixte du SCoTAM a été saisi pour émettre ses observations sur le projet de SRCAE Lorrain. Le SCoTAM devra prendre en compte les orientations du SRCAE.

2. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

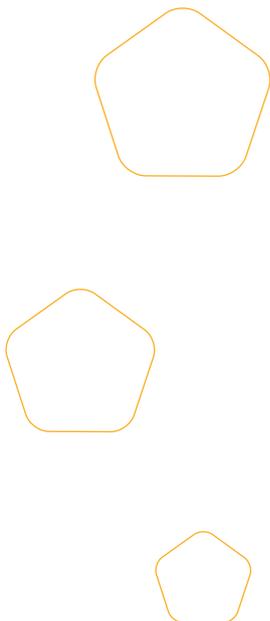
Participation aux démarches SCoT voisins

Réunion comité de pilotage SCoT Nord 54

Dans le cadre de l'élaboration du projet de SCoT Nord 54, le Syndicat mixte du SCoTAM représenté par Monsieur Michel VOLLE, a participé au Comité de pilotage (9 mars 2012 à Mancieulles) pour prendre connaissance des travaux du SCoT Nord 54. A l'issue de la présentation du diagnostic territorial du SCoT Nord 54 et son état initial de l'environnement, plusieurs remarques ont été formulées par les personnes publiques associées sur les documents produits. Monsieur VOLLE a souligné l'importance d'insérer l'armature urbaine dans un territoire plus large dépassant l'échelle du SCoT Nord 54.

Pré-avis sur le SCoT Sud 54

Le Syndicat mixte du SCoT Sud 54 a consulté le Syndicat mixte du SCoTAM sur son avant-projet de SCoT, avant la phase officielle des consultations qui suit l'arrêt du projet par l'assemblée délibérante.



Le Syndicat mixte du SCoTAM a produit une note mettant en évidence les principaux éléments du PADD et du DOO du SCoT Sud 54 qui nécessitent un regard vigilant pour s'assurer de la cohérence des orientations entre les deux SCoT. Elle a été transmise aux délégués du SCoTAM et présentée en Comité syndical le 11 décembre 2012. Elle a également servi de trame au courrier réponse.

Les problématiques développées dans cette note concernent prioritairement le développement territorial, la stratégie économique et commerciale, la mobilité et les trames verte et bleue.

Participation aux démarches InterSCoT

Réunion InterScot Moselle

Le 11 janvier 2012, le Président du Conseil Général a réuni les Présidents des SCoT Mosellan afin d'initier une démarche InterSCoT. Les SCoT abordent des problématiques dont l'influence dépasse bien souvent leur territoire d'investigation et dont les interactions avec les territoires SCoT voisins sont fréquentes. Le Conseil Général de la Moselle a décidé d'engager une démarche interterritoriale visant à apporter de la cohérence et de la coordination entre les SCoT existants et en cours d'élaboration.

Une première réunion de travail avec les directeurs de SCoT a été organisée le 3 avril 2012. Les échanges ont permis d'identifier plusieurs problématiques communes qui ont pu être abordées dans le cadre de comités techniques InterSCoT. Ces Comités techniques recueillent, en outre, des témoignages et des retours d'expérience de SCoT.

- Comité technique du 10 juillet 2012, sur « la trame verte et bleue »
- Comité technique du 16 octobre 2012, sur « l'urbanisme commercial »

Réunion d'information sur les « Zones blanches » de Moselle

Afin d'encourager les démarches SCoT sur l'ensemble du territoire départemental, le Conseil général de la Moselle a organisé, le 27 novembre 2012, une réunion d'information et d'échanges sur les enjeux des SCoT, ses intérêts et sa mise en œuvre, à l'attention des territoires non couverts par des périmètres de SCoT.

Lors de cette rencontre, le Président du Syndicat mixte du SCoTAM, Monsieur Lionel FOURNIER a été invité à apporter son témoignage sur l'aspect organisationnel et sur les méthodes de travail engagées pour l'élaboration du SCoTAM. Il a également présenté un volet majeur du projet, à savoir l'armature urbaine comme support de développement territorial du SCoT de l'Agglomération Messine.

Rencontre InterSCoT de Lorraine à Nancy

Les réunions entre les Présidents de SCoT de Lorraine permettent de prendre connaissance de l'avancement des travaux de chacun des SCoT sur son territoire et d'échanger sur les principales problématiques auxquelles ils sont confrontés.

Organisée à l'initiative de Monsieur Michel HEINRICH, Président du SCoT des Vosges Centrales mais également Président de la Fédération nationale des SCOT, la rencontre interSCOT de Lorraine a eu lieu le 28 août 2012 au siège du Syndicat Mixte du SCoT Sud 54. Elle avait pour objet de :

- faire le point sur l'avancement de chacun des SCoT,
- discuter des enjeux communs qui s'en dégagent,
- informer sur les actions et les actualités de la Fédération nationale des SCoT.

Monsieur Michel VOLLE a représenté le Syndicat mixte du SCoTAM lors de cette rencontre et a animé les échanges.

Cette rencontre a abouti à la constitution d'un « Club des SCoT Lorrains ». Constitué par l'ensemble des structures porteuses de SCoT en Lorraine. Le Club revêt pour objectifs :

- Un partage d'expériences, un moment d'échanges sur des problématiques communes;
- Un travail de cohérence entre les SCoT contigus;
- Un travail stratégique sur de grands territoires (exemples : Moselle Sarre, Sillon Lorrain)

Participation aux rencontres de la Fédération

Seconde rencontre des SCoTs du Grand Est à Dijon

La seconde rencontre des SCoTs du Grand Est s'est déroulée le 19 mars 2012 à Dijon. Organisée par la Fédération Nationale des SCoT avec l'appui du Syndicat mixte du Dijonnais, cette journée avait pour objectif d'engager une réflexion avec les intercommunalités sur l'urbanisme et d'échanger notamment sur les expériences et pratiques de traduction des SCoT dans les PLU intercommunaux.

Monsieur Michel VOLLE a représenté le Syndicat mixte du SCoTAM lors de cette rencontre. Il a présenté les travaux engagés pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération messine.

Cette rencontre à l'échelle du Grand Est (Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Lorraine) vise un public d'élus et de techniciens en charge de SCoT ou responsables d'intercommunalités. Elle s'inscrit dans l'objectif de la Fédération d'informer et de construire ensemble un discours cohérent et partagé, reflétant les préoccupations de terrain des porteurs de SCoT.

Rencontres nationales des SCoTs à Nantes

Les 8èmes Rencontres nationales des SCoT se sont déroulées les 28 et 29 juin 2012 à Nantes, en présence de 600 participants, représentants des établissements publics en charge de SCOT, de représentants de l'État, des régions, départements et organismes consulaires, des agences d'urbanisme et bureaux d'études qui accompagnent les collectivités dans l'élaboration de leurs projets de territoire.

Les débats qui ont été organisés autour des questions de mise en oeuvre des SCOT ont été précédés d'ateliers au cours desquels les techniciens des établissements adhérents à la Fédération nationale des SCoT ont débattu de leurs pratiques et ont enrichi leurs connaissances s'agissant :

- de la mesure de la consommation d'espace (avec la Fédération nationale des agences d'urbanisme - FNAU),
- de la mise en oeuvre des SCOT (avec le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions - CERTU - et l'association ETD),
- de l'élaboration de SCOT en secteurs ruraux (avec l'association de promotion et de fédération des pays

Le Président du Syndicat mixte du SCoTAM, Monsieur Lionel FOURNIER est intervenu à la table ronde organisée autour de la question : « Le SCoT peut-il encore prévoir l'avenir ? Principe de volonté contre principe de réalité ». Il a apporté son témoignage sur les travaux d'élaboration du SCoT de l'Agglomération Messine.

Les échanges lors des rencontres nationales ont permis de débattre de la confrontation entre les prévisions et la mise en oeuvre des SCOT, en particulier dans les domaines économiques, agricoles ou de mixité sociale, mais aussi des moyens à mettre en oeuvre, qu'il s'agisse de gouvernance ou d'ingénierie.

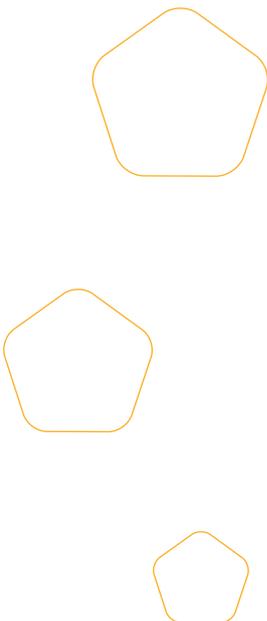
Autres rencontres

Réunion avec les référents techniques des EPCI

Dans le cadre du partage d'information et des travaux d'élaboration du SCoTAM, le Syndicat mixte a organisé, en 2012, une réunion d'échange avec les référents techniques des EPCI. Cette réunion s'est tenue au siège de la Communauté de communes du Pays Orne-Moselle, le 27 janvier 2012. Elle avait pour objet de recueillir les points de vue sur le scénario de développement du territoire à horizon 2030. Cette réunion a été également l'occasion de dresser le programme de travail de l'année et de présenter la manière dont les intercommunalités sont associées aux réflexions notamment par le biais des ateliers stratégiques.

Réunion d'information pour les élus de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz

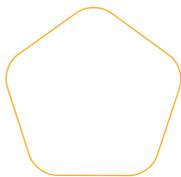
La Communauté de Communes de Maizières-les-Metz a sollicité les services du Syndicat mixte pour partager l'état d'avancement du SCoTAM et échanger sur les enjeux du futur schéma de planification et sur les préoccupations des élus pour le projet de SCoT. Angélique HARMAND, Directrice du SCoTAM, est ainsi intervenue devant le conseil communautaire le 6 mars 2012.



Rencontres activités et grands équipements infrastructures avec les EPCI

Avec le concours de l'AGURAM, le Syndicat mixte est allé à la rencontre des 11 intercommunalités du SCoTAM afin d'échanger sur les stratégies économiques de chacune d'elles. Conjointement, les projets d'infrastructures et d'équipements qui intéressent le territoire ont été abordés.

Ces rencontres se sont déroulées courant de l'été et ont permis d'alimenter les travaux des ateliers «Accueil d'activités économiques» et «Programmation des équipements, infrastructures, flux et réseaux».



Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

PARTIE II

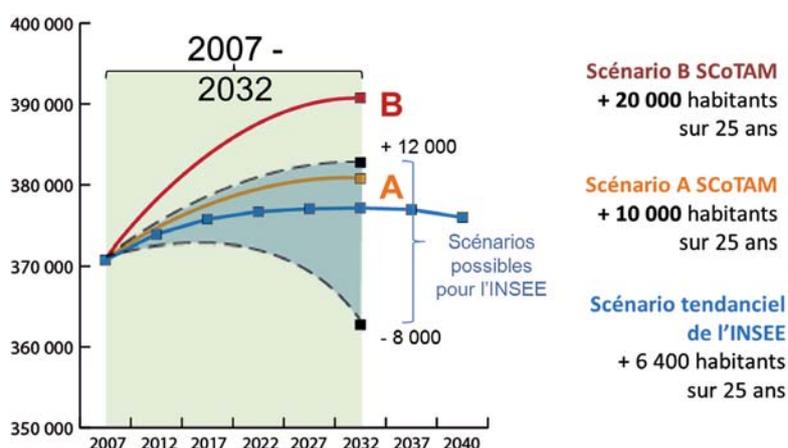
ÉLABORATION DU PADD ET DOO



ÉLABORATION DU PADD ET DOO

1_ UN SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT POUR AFFICHER L'AMBITION GÉNÉRALE DES ÉLUS

L'émergence du scénario de développement est la deuxième étape du processus de définition du projet de SCoTAM. Le scénario s'est édifié au fil des multiples ateliers prospectifs auxquels ont participé un grand nombre d'acteurs locaux (élus, techniciens des intercommunalités/institutionnels, acteurs socio-économiques, universitaires, société civile). Les délégués du SCoTAM l'ont formalisé au cours de deux réunions de Comité syndical, celles du 15 décembre 2011 et du 3 avril 2012.



Les élus du SCoTAM ont étudié et débattu sur deux scénarios alternatifs au scénario tendanciel établi par l'INSEE :

- Le scénario A, qui conduit à une augmentation de population de 10 000 habitants sur 25 ans, s'inscrit dans la vision «optimiste» de développement présentée par l'Insee. Les indicateurs nationaux (natalité, espérance de vie, migrations avec l'étranger) deviennent plus favorables, mais les indicateurs locaux (migrations intra-nationales) ne sont pas modifiés de façon substantielle.
- Le scénario B, qui conduit à une augmentation de population de 20 000 habitants sur 25 ans, se situe au-delà de la vision la plus optimiste proposée par l'INSEE. Il s'appuie à la fois sur une évolution favorable des indicateurs nationaux, mais aussi sur une amélioration significative du solde migratoire du SCoTAM.

C'est au regard de la conjoncture économique globale et régionale, mais aussi de l'importance accordée au maintien d'un cœur métropolitain fort en Lorraine que le comité syndical du SCoTAM s'est positionné et a décidé de retenir le scénario B pour représenter l'ambition démographique du territoire. Ce scénario apparaît comme un compromis raisonnable pour éviter une stagnation du territoire tout en évitant les risques liés à une sur-estimation ou à une sous-estimation de la croissance démographique.

En prévoyant l'apport de 20 000 habitants supplémentaires d'ici 2032, le territoire du SCoTAM doit se préparer à accueillir 30 000 nouveaux logements qui couvrent à la fois les besoins liés à la décohabitation des ménages, ceux liés au renouvellement du parc de logements existants ainsi que l'apport de population nouvelle.

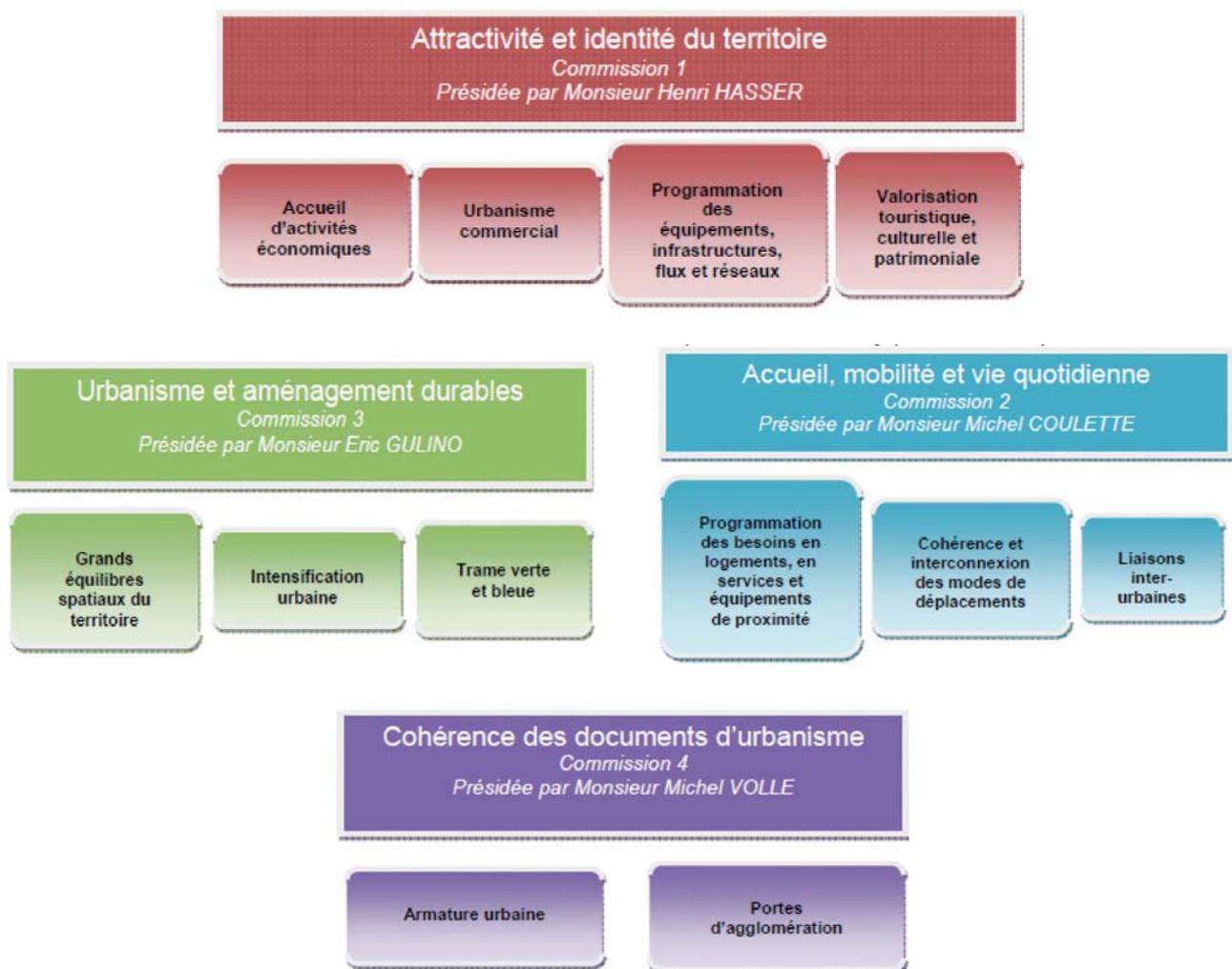
De premières pistes de travail se dégagent:

- L'emploi doit être considéré comme le principal moteur de la dynamique démographique, par le biais de l'essor des filières de recherche développement et le renforcement des activités de production.
- L'offre culturelle et le cadre de vie doivent jouer également un rôle primordial pour développer l'attractivité.

- L'organisation de l'intermodalité est un fort enjeu notamment entre le réseau des trains régionaux et les lignes de transports urbains et périurbains.
- L'armature urbaine doit être confortée et rééquilibrée (cœur d'agglomération, axe Mosellan et centralités relais).
- Le rayonnement du territoire au sein de la Grande Région doit être conforté en tenant compte des effets du dynamisme économique luxembourgeois.
- L'agglomération messine doit jouer le rôle de moteur et de catalyseur de croissance pour l'ensemble du territoire du SCoTAM : renforcement de ses fonctions métropolitaines, accueil d'équipements structurants, tout en s'appuyant sur les polarités secondaires pour relayer cette dynamique.
- Des éléments spécifiques d'attractivité doivent être recherchés : dans une situation «sans mer, ni soleil», il convient de développer d'autres facteurs d'attraction qualitatifs (foncier accessible, nature riche, construction innovante, etc).

2_ UN PRÉ-PADD, POUR FIXER LES OBJECTIFS À ATTEINDRE

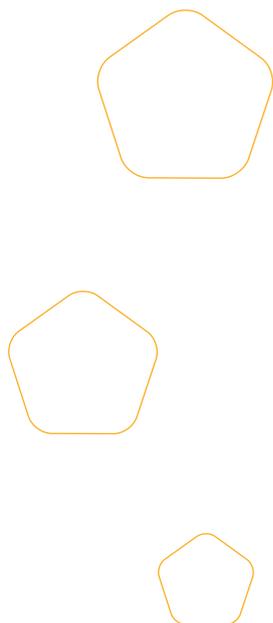
Le Syndicat mixte du SCoTAM a organisé des ateliers stratégiques couvrant différents champs d'intervention du SCoT afin d'alimenter simultanément les documents PADD et DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) du futur schéma. Ses ateliers se sont déroulés sur toute l'année 2012.



Composition des nouvelles Commissions du SCoTAM

La restitution des premiers ateliers stratégiques a été partagée en Comité syndical, le 4 mai 2012.

L'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) a consolidé, dans une première version, un projet de PADD qui a été discuté en séance de Comité syndical du 29 mai 2012, puis partagé avec les partenaires institutionnels et territoriaux le 26 juin 2012.



- Architecture du PADD -

Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

PARTIE III

UN PADD PARTAGÉ AVEC LA POPULATION ET LES PARTENAIRES TERRITORIAUX ET INSTITUTIONNELS



UN PADD PARTAGÉ AVEC LA POPULATION ET LES PARTENAIRES TERRITORIAUX ET INSTITUTIONNELS

1 RENCONTRES AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

26 juin 2012

Afin d'ouvrir le débat et d'élargir les réflexions, les élus du SCoTAM ont partagé l'état d'avancement du SCoT ainsi que la première version du PADD avec les acteurs institutionnels et les partenaires territoriaux intéressés et concernés par la démarche SCoT. Ont ainsi été conviés à cette réunion d'étape l'ensemble des Institutions publiques (Etat, Région, Département, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie, PNRL...), des intercommunalités du SCoTAM, des SCoTs voisins, ainsi que les contributeurs à la démarche prospective. Près de 80 personnes ont assisté aux débats.

Cette rencontre a permis également d'exposer les résultats des premiers ateliers stratégiques, sur quatre thématiques : urbanisme commercial, armature urbaine, modes de déplacements, armature écologique. Elle a été suivie par une présentation du Pré-PADD et de ses trois grands axes de projet.

Il a été également rappelé les enjeux liés à la cohérence InterScot. Le territoire du SCoTAM est voisin d'autres territoires en cours d'élaboration de leur SCoT. La préservation de la trame verte et bleue, l'articulation entre les différentes armatures urbaines ou encore le renforcement des liaisons en transports interurbains entre Luxembourg, Thionville, Metz, Nancy sont autant de sujets qui doivent être travaillés avec les SCoTs limitrophes.

25 octobre 2012

La première partie de cette rencontre a été réservée à la présentation de l'état initial de l'environnement du territoire, les enjeux environnementaux ainsi que le scénario environnemental dit « au fil de l'eau » par le bureau d'études Even Conseil (bureau d'étude missionné pour réaliser l'évaluation environnementale du projet SCoT).

Ce scénario montre l'issue environnementale des politiques publiques individuelles d'aménagement et de développement, en l'absence de l'outil d'aménagement et de planification intercommunale qu'est le SCoT.



Réunion avec les partenaires territoriaux et institutionnels
25 octobre 2012

L'INSEE Lorraine a ensuite présenté un travail prospectif sur la base de l'objectif de croissance démographique retenu par le Comité syndical du SCoTAM, à savoir 20 000 habitants à l'horizon 2032.

L'INSEE Lorraine s'est attachée à apporter des éléments de réponse à la question « Quelles ressources le territoire peut-il mobiliser pour atteindre cet objectif ? ».

2 RÉUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION

Après les réunions publiques sur le diagnostic en 2010, trois nouvelles réunions ont été organisées en 2012 par le Syndicat mixte du SCoTAM afin de partager avec la population les grandes orientations du PADD : le 12 novembre à Louvigny, le 13 novembre à Ars-Laquenexy et le 3 décembre à Maizières-lès-Metz.



Réunion publique
3 décembre 2012 - Maizières-lès-Metz

Des moyens d'informations ont été déployés pour annoncer largement ces rencontres publiques (affiches, presse, courriel dans les communes et intercommunalités). Elles ont permis d'accueillir près de 150 participants.

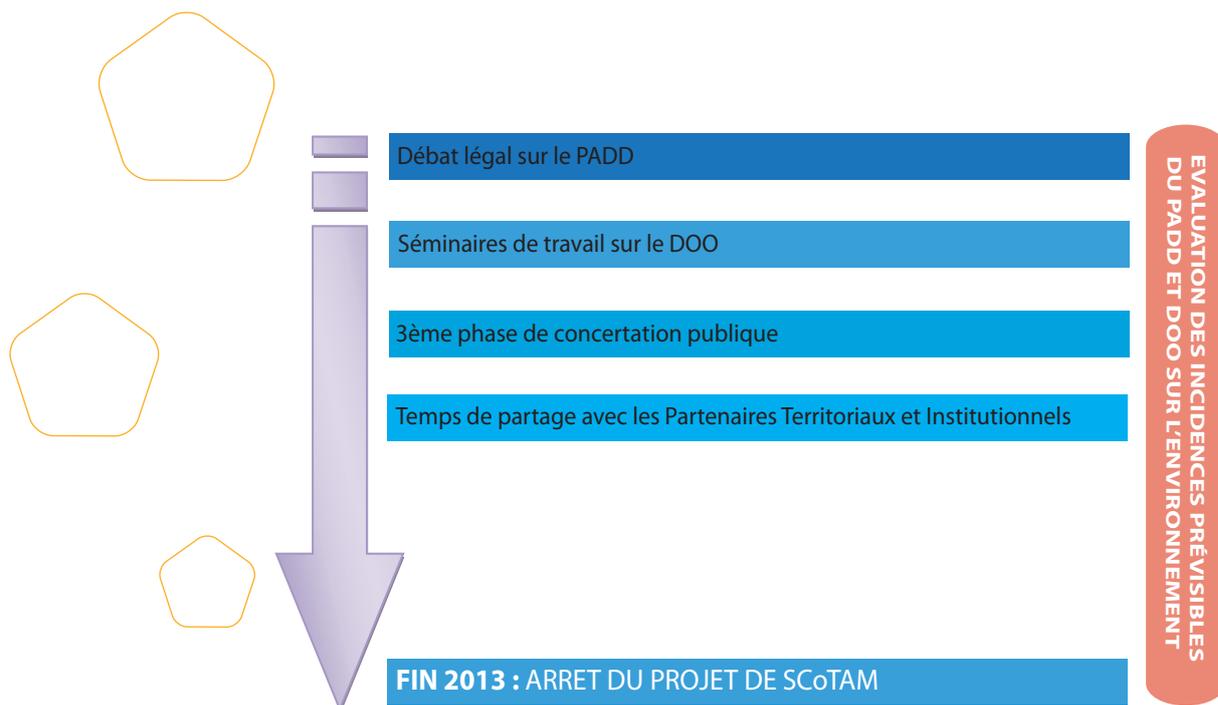
Une exposition présentant la démarche SCoT, les 4 défis (démographique, économique, sociétal, environnemental) et les grands axes PADD, a accompagné ces rencontres.

Des tables d'échanges ont été organisées en deuxième partie de chacune des réunions pour permettre à chaque participant de pouvoir s'exprimer sur un ou plusieurs des trois thèmes sélectionnés. Les participants ont mis en évidence les enjeux qu'ils considèrent importants à prendre en compte en matière de mobilité, commerce, trames verte et bleue.

Retrouvez
la présentation et le compte
rendu des réunions publiques
sur le site Internet du SCoTAM :

www.scotam.fr

PERSPECTIVES 2013





ANNEXES



1_ CALENDRIER 2012 DES RÉUNIONS DE BUREAU, DE COMITÉ SYNDICAL ET DES COMMISSIONS

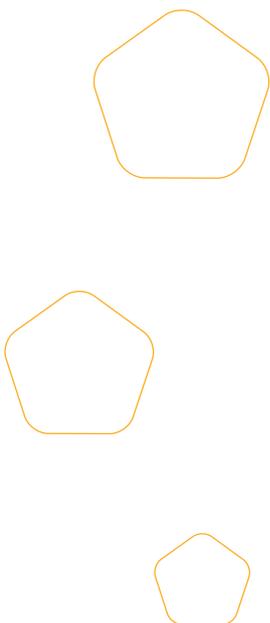
2_ LISTE DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES DU SYNDICAT MIXTE AU 31/12/2012



3_ LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DE 2012

4_ EFFECTIFS DU SYNDICAT MIXTE DU SCoTAM EN 2012

5_ LISTING DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE L'ANNÉE 2012



1_CALENDRIER 2012 DES RÉUNIONS DE BUREAU, DE COMITÉ SYNDICAL ET DES COMMISSIONS

Bureau Préparatoire

- 31 janvier 2012
- 22 mars 2012
- 15 mai 2012
- 21 juin 2012

Bureau délibérant et préparatoire

- Bureau délibérant et préparatoire
25 septembre 2012
- Bureau délibérant uniquement
23 octobre 2012
- Bureau délibérant et préparatoire
27 novembre 2012

Comité Syndical

9 février 2012

3 avril 2012 avec en 2ème partie « Le PADD du SCoTAM : fondements et propositions d'architecture »

4 mai 2012

Réunion extraordinaire du Comité syndical «Partage des premiers travaux des ateliers PADD»

29 mai 2012

3 juillet 2012

9 octobre 2012 avec en 2ème partie

«Partage des travaux des ateliers PADD et DOO (Habitat, Accueil des activités économiques)»

11 décembre 2012 avec en 2ème partie «Partage des travaux des ateliers PADD et DOO (volet Habitat)»

COPIL

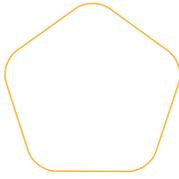
- **26 octobre 2012** : Principe de répartition des logements nouveaux
- **11 octobre 2012** : Hiérarchisation des enjeux environnementaux

Commissions

Commission « Attractivité et identité du territoire », présidée par M. Henri HASSER

Atelier Accueil des activités économiques:

- **7 février 2012**
- **5 avril 2012**
- **5 juin 2012**
- **2 octobre 2012**
- **4 décembre 2012** (*Accueil des activités économiques et Urbanisme commercial*)



Atelier Culture, tourisme, patrimoine sous la Présidence de M. Gilbert KRAUSENER

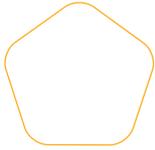
- **15 novembre 2012**

Atelier Programmation des équipements, infrastructures, flux et réseaux

- **22 novembre 2012**
- **13 décembre 2012**

Atelier Urbanisme commercial sous la Présidence de M. Thierry JEAN :

- **27 mars 2012**



Commission «Accueil, mobilité et vie quotidienne des habitants» sous la présidence de M. Michel COULETTE :

Atelier « Cohérence et interconnexion des modes de déplacements »

- **2 février 2012**



Atelier « Liaisons interurbaines »

- **29 novembre 2012**

Atelier « Programmation des besoins en logements, services et équipements de proximité »

- **13 mars 2012**
- **5 avril 2012**
- **3 mai 2012**
- **2 juillet 2012**
- **22 novembre 2012**
- **6 décembre 2012**

Commission « Urbanisme et aménagement durables » sous la présidence de M. Éric GULINO

Atelier Grands équilibres spatiaux

- **7 février 2012**
- **24 avril 2012**
- **13 septembre 2012**
- **20 novembre 2012**

Commission « Cohérence des documents d'urbanisme » présidée par M. Michel VOLLE *Atelier Armature Urbaine « Supra-SCoTAM »*

- **27 février 2012**

Commission d'Appel d'Offres

6 mars 2012

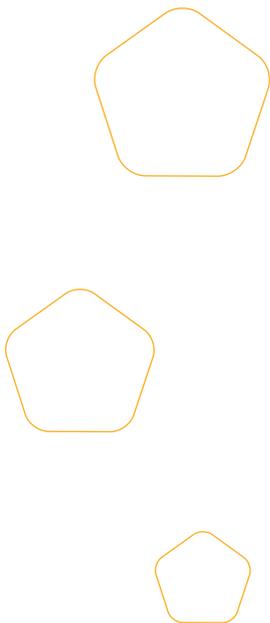
Présentation du marché n°04-2012 « Evaluation environnementale du SCoTAM »

20 avril 2012

Auditions des candidats du Marché n°04-2012 – Evaluation environnementale du projet de SCoTAM

3 mai 2012

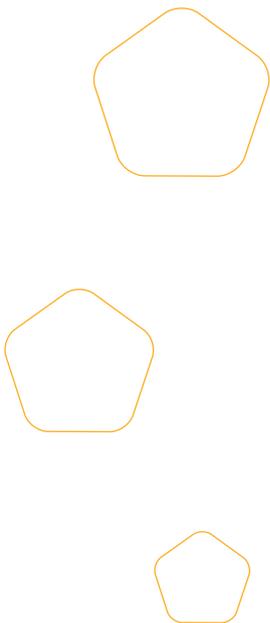
Analyse et attribution du Marché n°04-2012 – Evaluation environnementale du projet de SCoTAM



2 LISTE DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES DU SYNDICAT MIXTE AU 31/12/2012

• M. ABATE PATRICK	Délégué	CCSM
• M. ARNOULD RAYMOND	12ème VP	CCAARL
• M. BERGE GUY	Délégué	MM
• M. BOURCET PATRICE	Délégué	MM
• M. BRUM ERWIN	Délégué	CCPOM
• M. BURGAIN MICHEL	Délégué	MM
• M. COULETTE MICHEL	7ème VP	CCVM
• M. DEFAUX DANIEL	Délégué	MM
• M. DIEDRICH CLAUDE	Délégué	CCPOM
• M. DROUIN RENÉ	Délégué	CCPOM
• M. DUVAL BERTRAND	Délégué	MM
• M. ECKENFELDER JEAN-PAUL	Délégué	CCV
• M. FONTE ANTOINE	Délégué	MM
• M. FOURNIER LIONEL	Président	CCPOM
• M. GANDAR PIERRE	Délégué	MM
• MME GANSOINAT-RAVAINE MARIE-THERÈSE	8ème VP	CCV
• M. GROS DOMINIQUE	1er VP	MM
• M. GROSDIDIER FRANÇOIS	3ème VP	MM
• M. GULINO ERIC	Délégué	CCPP
• M. HASSER HENRI	14ème VP	MM
• M. HAUUY ROBERT	Délégué	CCVM
• M. HENRION MARC	Délégué	MM
• M. HOCHSTRASSER MAURICE	Délégué	MM
• M. HORY THIERRY	Délégué	MM
• M. HOUPERT ANDRÉ	9 ème VP	CCHC
• M. JEAN THIERRY	13 ème VP	MM
• MME KAUCIC ISABELLE	Déléguée	MM
• M. KRAUSENER GILBERT	Délégué	MM
• MME LAPOIRIE CATHERINE	Déléguée	CCMLM
• M. LIOGER RICHARD	2 ème VP	MM
• M. MAHLER JEAN-CLAUDE	Délégué	CCSM
• M. MARTIN ROLAND	Délégué	CCMLM
• M. MASSON JEAN-LOUIS	Délégué	MM
• M. MICHEL JEAN-LOUIS	5ème VP	CCMLM
• M. OCTAVE HENRI	Délégué	CCSM
• M. PAYEN HUBERT	Délégué	MM
• M. PETIT CHRISTIAN	6ème VP	CCPP
• M. PETTE ALAIN	Délégué	MM
• M. PEULTIER ROGER	Délégué	MM
• M. PIERRET ALAIN	Délégué	MM
• M. SCHRECKLINGER DIDIER	Déléguée	CCHC
• M. SERREDSZUM JEAN-MARIE	Délégué	CCPOM
• M. STROZYNA JOËL	Délégué	MM
• M. TERRIER GÉRARD	Délégué	CMLM
• M. THEOBALD JEAN-CLAUDE	Délégué	MM
• M. TODESCHINI JEAN-MARC	4ème VP	CCSM
• M. TOURNAIRE MICHEL	11ème VP	CCVSP
• M. VOLLE MICHEL	Délégué	CCPOM
• M. WIBRATTE JEAN-LUC	10 ème VP	CCRE

MM : Metz Métropole / CCHC : Communauté de communes du Haut Chemin / CCPOM : Communauté de communes du Pays Orne-Moselle / CCMLM : Communauté de communes de Maizières-Lès-Metz / CCSM : Communauté de communes du Sillon Mosellan / CCVSP : Communauté de communes du Val Saint-Pierre / CCPP : Communauté de communes du Pays de Pange / CCRE : Communauté de communes de Rémyilly et Environs / CCV : Communauté de communes du Vernois / CCVM : Communauté de communes du Val de Moselle / CCAARL : Communauté de communes d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine.



3_LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DE 2012

Membres titulaires de la CAO en 2012 :

Civilité	NOM	Prénom	EPCI
Monsieur	VOLLE (Président CAO)	Michel	CC du Pays Orne Moselle
Monsieur	PETTE	Alain	METZ METROPOLE
Madame	LAPOIRIE	Catherine	CC de Maizières-lès-Metz
Monsieur	PETIT	Christian	CC du Pays de Pange
Madame	GANSOINAT-RAVAINE	Marie-Thérèse	CC du Vernois

Membres suppléants de la CAO en 2012 :

Civilité	NOM	Prénom	EPCI
Monsieur	TODESCHINI	Jean-Marc	CC du Sillon Mosellan
Monsieur	HOUPERT	André	CC du Haut-Chemin
Monsieur	ARNOULD	Raymond	CC d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine
Monsieur	TOURNAIRE	Michel	CC du Val Saint Pierre
Monsieur	COULETTE	Michel	CC du Val de Moselle

4_EFFECTIFS DU SYNDICAT MIXTE DU SCoTAM EN 2012

3 agents à temps plein et un poste à mi-temps en 2012 :

Madame Angélique HARMAND, Responsable du Syndicat mixte du SCoTAM

Monsieur Kamel BAHRI, Collaborateur administratif et financier

Madame Fatiha El Houda DRICI, Chargée de mission Concertation et Communication à mi-temps

Arrivé de Monsieur Jean-Daniel HEUZÉ, Chargé de Mission au Syndicat mixte du SCoTAM - mai 2012

Départ de Madame Daisy ROHRBACH, Assistante administrative et financière



5 LISTING DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE L'ANNÉE 2012

BUREAU DELIBERANT

Délibérations du Bureau en date du 25 septembre 2012

- Point 1 : Projet de PLU de la Commune de Plappeville
- Point 2 : Projet de PLU de la Commune de Thimonville

Délibérations du Bureau en date du 23 octobre 2012

- Point 1 : Projet de PLU de la Commune de Marange-Silvange
- Point 2 : Demande de dérogation de la Commune de Plappeville

Délibérations du Bureau en date du 27 novembre 2012

- Point 1 : Projet arrêté de PLU de la Commune d'Amnéville
- Point 2 : Demande de dérogation de la Commune de Courcelles-Chaussy



COMITE SYNDICAL

Délibérations du Comité Syndical en date du 9 février 2012 :

- Point 1 : Budget Primitif de l'année 2012
- Point 2 : Contribution financière pour l'année 2012 des membres adhérents du Syndicat mixte
- Point 3 : Avenant n°2 au marché n°1 - lot 2 relatif à la conception du site Web
- Point 4 : Convention partenariale 2012 entre l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle et le Syndicat mixte du SCoTAM
- Point 5 : Convention de cession de la licence Arc View entre le Syndicat mixte du SCoTAM et Metz Métropole
- Point 6 : Communication des décisions prises par le Président

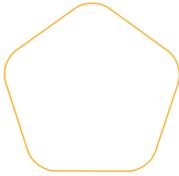


Délibérations du Comité Syndical en date du 3 avril 2012 :

- Point 1 : Compte administratif de l'exercice 2011
- Point 2 : Compte de gestion de l'exercice 2011
- Point 3 : Affectation des résultats de l'exercice 2011
- Point 4 : Election d'un membre du Bureau au Syndicat mixte du SCoTAM (poste devenu vacant suite à la démission d'un représentant de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole au Bureau)
- Point 5 : Installation de nouveaux représentants titulaires de Metz Métropole au Syndicat mixte du SCoTAM
- Point 6 : Communication des décisions prises par le Président
- Point 7 : Projet de PLU arrêté de la Commune de Glatigny
- Point 8 : Demande de dérogation de la Commune de Glatigny
- Point 9 : Projet de PLU arrêté de la Commune de Maizières-lès-Metz
- Point 10 : Demande de dérogation de la Commune de Maizières-lès-Metz
- Point 11 : Demande de dérogation de la Commune de Sainte Marie aux Chênes
- Point 12 : Projet de PLU arrêté de la Communauté de Communes d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine.

Délibérations du Comité Syndical en date du 29 mai 2012

- Point 1 : Installation des remplaçants de Messieurs BOURCET et FONTAINE en qualité de délégués suppléants de Metz Métropole au Syndicat mixte du SCoTAM
- Point 2 : Election d'un membre du Bureau en remplacement de Monsieur ENTEMEYER
- Point 3 : Désignation de Messieurs BOURCET, DEFAUX et PAYEN dans une Commission d'études et de réflexion du Syndicat mixte du SCoTAM
- Point 4 : Communication des décisions prises par le Président
- Point 5 : Demande de dérogation de la Commune de Béchy
- Point 6 : Zone d'Aménagement Différé de la Commune de Montois-la-Montagne



Délibérations du Comité Syndical en date du 3 juillet 2012

- Point 1 : Election d'un membre du Bureau au Syndicat mixte du SCoTAM
- Point 2 : Extension des délégations du Comité Syndical au Président
- Point 3 : Délégation du Comité Syndical au Bureau des avis sur les PLU et des décisions sur les demandes de dérogation à la règle d'urbanisation limitée
- Point 4 : Communication des décisions prises par le Président
- Point 5 : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de Marly
- Point 6 : Avis sur la demande de dérogation de la Commune de Pontoy
- Point 7 : Avis sur la demande de dérogation de la Commune de Woippy



Délibérations du Comité Syndical en date du 9 octobre 2012 :

- Point 1 : Installation d'un délégué suppléant pour la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle en remplacement de Monsieur Jean-Marie ZIMMICH
- Point 2 : Installation d'un délégué suppléant pour Metz Métropole en remplacement de Monsieur Abdel Magid MAOUCHE
- Point 3 : Désignation dans la Commission Cohérence des Documents d'Urbanisme
- Point 4 : Modification du règlement intérieur du Syndicat mixte du SCoTAM
- Point 5 : Extension des délégations du Comité Syndical au Président : mise à disposition de données dans le cadre de l'élaboration et du suivi du SCoTAM
- Point 6 : Avenant n°2 à la Convention de moyens généraux entre le Syndicat mixte du SCoTAM et Metz Métropole
- Point 7 : Décision modificative n°1/2012
- Point 8 : Communication des décisions prises par le Président
- Point 9 : Communication des délibérations prises par le Bureau



Délibérations du Comité Syndical en date du 11 décembre 2012 :

- Point 1 : Installation d'un délégué titulaire pour Metz Métropole en remplacement de Madame PISTER
- Point 2 : Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2013
- Point 3 : Décision modificative n°2 / 2012 (Budget Principal 2012)
- Point 4 : Communication des décisions prises par le Président
- Point 5 : Communication des délibérations prises par le Bureau

**Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM
Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57071 Metz**

Réalisation : service communication du Syndicat mixte du SCoTAM
Crédits photos : Syndicat mixte du SCoTAM - Metz Métropole